

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 18268**

présenté par
M. Pajot

ARTICLE 12

Supprimer les alinéas 6 à 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet de réforme des retraites remet fondamentalement en cause le modèle social français hérité du Conseil national de la Résistance. Sa principale ambition étant de faire baisser la part des dépenses de retraites dans le PIB qui est actuellement de 13,8% à 12,9 % en 2050, alors que le nombre de retraités ne va pas baisser. Cette situation impliquera mécaniquement une baisse importante du niveau des pensions et fragilisera par conséquent encore davantage la situation de nos retraités.